

## **Question d'actualité – séance du 22 décembre 2006**

présentée par le groupe socialiste et apparentés

### Objet : journée commémorative de la fin de la guerre d'Algérie

Le 5 décembre 2002, sur le quai Branly à Paris fut inauguré le mémorial dédié à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie. Ce faisant, l'Etat exprimait la reconnaissance de la nation envers celles et ceux de ses enfants qui avaient péri au nom de la France. Cette inauguration constitua un moment décisif de la reconnaissance d'un événement que l'on pouvait enfin officiellement qualifier de guerre. La deuxième étape logique de ce processus doit aboutir à une journée commémorative dédiée à la fin de la guerre d'Algérie.

Par le décret n°2003-965 en date du 26 novembre 2003, le gouvernement avait fixé cette journée au 5 décembre en dépit de l'opposition de l'immense majorité du monde combattant et notamment de la fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, et notamment de son comité départemental du Val d'Oise.

Il est le plus souvent proposé que la date du 19 mars 1962 qui mit un terme officiel aux combats, comme ce fut le cas pour l'Armistice du 11 novembre 1918 et pour la capitulation du 8 mai 1945, soit retenue comme la seule date qui fasse sens et qui serve de date de commémoration.

Monsieur le Président, vous êtes tout comme nous et l'ensemble des Conseillers généraux du Val d'Oise attaché au respect des anciens combattants. Quel est votre position sur ce sujet, comptez-vous proposer un vote à notre assemblée afin de clarifier officiellement la position de notre collectivité sur cette question importante pour de nombreux concitoyens valdoisiens, leurs proches, leurs familles ?